

Conditions d'utilisation des services numériques du Credit Suisse

En s'enregistrant et, en tout état de cause, en utilisant un service proposé par Credit Suisse AG (*banque*) via un canal numérique, une interface (API), une plate-forme ou tout autre moyen numérique (*plate-forme*), la personne s'enregistrant (*client*) et toute autre personne utilisant la plate-forme (collectivement l'*utilisateur* ou les *utilisateurs*) acceptent les présentes conditions d'utilisation.

La banque se réserve à tout moment le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation, de changer, d'étendre ou de restreindre tout service de la plate-forme et d'introduire des frais pour tout service proposé par ses soins ou d'ajuster les frais existants. Le client et les utilisateurs seront informés de ces modifications par écrit ou par tout autre moyen approprié.

Les modifications sont toutes réputées comme étant acceptées à moins que la banque ne reçoive un avis écrit indiquant le contraire dans un délai d'un mois suivant la notification qu'elle aura faite. Dans tous les cas, les modifications seront réputées acceptées lors de l'utilisation consécutive de la plate-forme après l'entrée en vigueur des conditions, services ou frais modifiés.

1. Accès et transactions sur la plate-forme

L'accès à la plate-forme n'est accordé qu'aux seules personnes s'étant identifiées conformément aux exigences de la banque. Les éléments d'identification peuvent comprendre un identifiant d'utilisateur, des mots de passe personnels ou à usage unique, des certificats émis par la banque et tout autre élément d'identification tel que défini par la banque pour une plate-forme spécifique.

Si la banque requiert une identification supplémentaire pour un ordre ou une autre transaction spécifique (*confirmation de transaction*), en particulier pour des raisons de sécurité, les mêmes éléments d'identification doivent être utilisés, sauf indication contraire de la banque. Les transactions ne peuvent pas être initiées tant que tous les éléments d'identification requis ne sont pas saisis.

La banque est à tout moment en droit de modifier, de compléter ou de remplacer n'importe quel élément d'identification mentionné ci-dessus. La banque recommande vivement aux clients et/ou aux utilisateurs de modifier leurs mots de passe dès la réception de ceux-ci de la part de la banque et périodiquement par la suite. Il en va de même pour tout certificat proposé ou accepté par la banque, si ledit certificat peut être modifié par un utilisateur.

La banque considère toute personne fournissant une preuve d'identification conformément à la présente section 1 comme étant autorisée à utiliser la plate-forme et, dans la mesure où la banque le propose, comme étant autorisée également à activer ou à modifier les services sur la plate-forme. La banque peut, dans le cadre et l'étendue des services sélectionnés par le client ou tout utilisateur et de la méthode d'accès sélectionnée, accorder à ladite personne, quelle qu'elle soit, l'accès et l'utilisation de la plate-forme et des services qui y sont proposés (p. ex. possibilité d'accéder et de disposer de comptes ou d'initier toute autre transaction), ainsi que l'acceptation de tout type de communication de la part de tout utilisateur, quel que soit leur rapport juridique interne avec le client, en dépit d'indications divergentes dans les spécimens de signature de la banque

et sans procéder à un contrôle supplémentaire de leur autorisation. La banque a également le droit, à tout moment et sans justification, de refuser de fournir des renseignements ou d'accepter des instructions, des ordres ou des communications et d'exiger de tout utilisateur qu'il s'identifie d'une autre manière (p. ex. par signature, en se présentant en personne).

Le client accepte sans réserve toutes les transactions exécutées par le biais de la plate-forme, si l'accès à la plate-forme a été effectué à l'aide des éléments d'identification d'un utilisateur conformément à la section 1 ci-dessus. De la même manière, toutes les instructions, tous les ordres et toutes les communications qui parviennent à la banque de cette façon seront considérés comme saisis et autorisés par le client ou l'utilisateur.

Les ordres de bourse et de paiement et toute instruction de règlement ne sont pas toujours traités immédiatement ou 24 heures sur 24, mais dépendent des heures et jours de négoce de la place boursière concernée ainsi que des jours fériés et des horaires de travail en vigueur dans la succursale gérant le compte ou au sein du service de traitement. Le client accepte également que les transactions peuvent être déclenchées uniquement si la banque a reçu la confirmation de transaction requise. La banque décline toute responsabilité pour les ordres, les instructions de règlement ou toute autre transaction qui ne sont pas exécutés dans les délais ou pour les dommages (notamment en raison de pertes de cours), pour autant qu'elle ait fait preuve de la diligence normale qui est usuelle dans la profession.

2. Informations sur les risques et devoir de diligence du client

Malgré la mise en œuvre des mesures de protection les plus modernes, aucune sécurité absolue n'est garantie au client ou à la banque. Les terminaux du client et de tout utilisateur font partie intégrante du système, mais ils échappent au contrôle de la banque et peuvent, de ce fait, constituer un maillon faible du système. Malgré toutes les mesures prises

en matière de sécurité, la banque ne saurait assumer ni n'assume de responsabilité pour quelque terminal que ce soit d'un client ou d'un utilisateur ni quelque dommage que ce soit en découlant, car cela n'est techniquement pas réalisable. Le client et l'utilisateur reconnaissent notamment les risques suivants:

- Une connaissance insuffisante du système et l'absence de mesures de sécurité suffisantes sur le terminal de l'utilisateur final ou les serveurs du client peuvent faciliter les accès non autorisés (p. ex. sauvegarde de données insuffisamment protégées sur le disque dur, transferts de fichiers, informations affichées à l'écran ou se trouvant dans le cache de l'appareil, etc.). Il incombe à l'utilisateur d'obtenir des informations sur les précautions de sécurité qui s'imposent;
- L'absence de mesures de sécurité sur les serveurs du client peut faciliter les accès non autorisés (p. ex. stockage de jetons non cryptés, accreditations stockées en clair dans les fichiers journaux, droits d'accès inappropriés, protection insuffisante des données sauvegardées sur les serveurs, utilisation de logiciels vulnérables, etc.);
- Le risque existe qu'un tiers puisse obtenir un accès non autorisé au serveur client où les accreditations et les certificats sont stockés et qu'il puisse, par conséquent, obtenir l'accès à la session du client (surtout si cela est stocké sur le même serveur);
- L'établissement d'un profil de comportement de l'utilisateur par l'exploitant du réseau (p. ex. fournisseur d'accès Internet ou de service SMS) ne peut être empêché. En d'autres termes, cet exploitant peut reconstituer quand et avec qui l'utilisateur est entré en contact;
- Il existe un risque latent qu'un tiers accède à l'ordinateur du client à son insu pendant que celui-ci utilise des services de la plate-forme;
- Il existe également un risque que des virus informatiques et d'autres logiciels malveillants contaminent le terminal de l'utilisateur lorsque, p. ex., ce dernier se connecte à un serveur externe afin d'accéder au réseau (p. ex. Internet, SMS). Il convient que soient à tout moment utilisés des logiciels de sécurité appropriés, qui sont disponibles sur le marché, afin d'aider l'utilisateur à prendre les mesures de sécurité qui s'imposent;
- Il est important que l'ensemble des utilisateurs n'installent que des logiciels obtenus auprès de sources dignes de confiance et qu'ils procèdent régulièrement à des mises à jour telles qu'elles sont recommandées pour les logiciels.

Le client doit veiller au respect par les utilisateurs de la confidentialité de tous les éléments d'identification (cf. section 1) et à leur protection contre toute utilisation abusive par toute personne autre qu'un utilisateur autorisé, notamment:

- Il importe que les mots de passe ne soient notés nulle part ou que les certificats soient stockés avec une protection adéquate contre tout accès et toute utilisation non autorisés;
- Il importe que les accreditations clients et les certificats clients de l'API soient stockés de manière cryptée dans deux environnements distincts sur le site du client;
- Les protocoles contenant les jetons de l'API sur le site du client doivent être sécurisés avec des droits d'accès appropriés.

Si une suspicion existe selon laquelle un utilisateur pourrait avoir fourni ses éléments d'identification à une autre personne, le compte correspondant sur la plate-forme peut alors être suspendu temporairement ou résilié. S'il y a lieu de soupçonner un tiers non autorisé d'avoir ou de pouvoir avoir connaissance d'un élément d'identification, le client ou l'utilisateur doit initier le blocage et la modification du ou des éléments d'identification en question le plus rapidement possible afin d'éviter toute utilisation non autorisée et signaler les incidents identifiés ayant un impact réel ou suspecté sur la sécurité informatique à ses interlocuteurs auprès de la banque. Le client assume l'entière responsabilité de tous les risques et conséquences découlant de la divulgation, de la disponibilité et de l'utilisation, y compris de l'utilisation non autorisée, de ses éléments d'identification ou des éléments d'identification de tout utilisateur quel qu'il soit.

3. Conditions d'utilisation

Le client et tous les utilisateurs conviennent que la plate-forme et l'ensemble des services, quels qu'ils soient, qui y sont disponibles ne sont pas sollicités par la banque aux fins du droit applicable.

Le client et tous les utilisateurs s'engagent expressément à se conformer à l'ensemble des restrictions et obligations légales ou réglementaires qui s'appliquent à eux et à s'abstenir de toute action ou omission qui ne respecterait pas le droit applicable.

Toutes les dispositions impératives du droit applicable, notamment celles qui régissent l'exploitation et l'utilisation d'infrastructures et de réseaux de télécommunication, demeurent réservées.

Le client et tout utilisateur, quel qu'il soit, reconnaissent que des restrictions supplémentaires relatives aux services fournis par la banque et que des fonctions peuvent s'appliquer aux clients et/ou utilisateurs domiciliés ou présents dans certains pays, notamment que l'utilisation de la plate-forme en tant que telle ou de tout service, quel qu'il soit, de la banque depuis l'étranger peut, dans certaines circonstances, constituer une infraction à des lois locales applicables. Il incombe à tout utilisateur de déterminer si cela est le cas ou non. La banque décline toute responsabilité en la matière. Tout utilisateur, quel qu'il soit, prend notamment

acte du fait que l'utilisation d'applications depuis l'étranger peut constituer une violation de restrictions d'importation et d'exportation régissant les algorithmes de codage.

À moins qu'une telle utilisation ne fasse partie d'un service proposé et autorisé par la banque (p. ex. service de données via l'API), il est interdit à tout client ou utilisateur de surveiller, d'extraire des données, de copier quelque contenu que ce soit disponible via la plate-forme, de collecter, d'archiver, d'échanger ou de vendre quelque donnée ou communication que ce soit concernant d'autres clients ou utilisateurs, d'utiliser quelque robot, collecteur, application de recherche ou d'extraction de site que ce soit, de récupérer, d'archiver ou d'indexer quelque portion que ce soit de la plate-forme, de distribuer, d'afficher ou de publier sous quelque forme que ce soit, numérique ou imprimée, quelque contenu que ce soit de la plate-forme, ou de partager, transmettre ou vendre quelque contenu que ce soit de la plate-forme pour quelque raison que ce soit.

4. Secret bancaire et protection des données

Le client reconnaît que des données peuvent être transmises au-delà des frontières sans contrôle, même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent tous deux en Suisse. Bien que chaque paquet de données (à l'exception des e-mails et des messages textuels via SMS) soit transmis sous forme cryptée, l'identité de l'expéditeur et celle du destinataire (ainsi que l'e-mail et le texte du SMS lui-même) ne sont pas cryptées. Il est par conséquent possible pour un tiers d'en déduire l'existence d'une relation bancaire ou d'une autre relation d'affaires entre le client et la banque.

La banque a le droit, et en informe par les présentes le client et les utilisateurs, de traiter, à des fins de sécurité, tout type, quel qu'il soit, de données à caractère personnel du client ou des utilisateurs (y compris des données sensibles et biométriques dans la mesure où cela est nécessaire ou approprié aux seules fins de la sécurité) ainsi que d'autres données, dont la banque estime qu'elles sont nécessaires dans le cadre de l'utilisation de la plate-forme. Ceci peut donner lieu à des profils de transactions qui serviront à prévenir toute transaction frauduleuse, quelle qu'elle soit, ou tout autre dommage, quel qu'il soit, et, par-là même, à protéger le client, les utilisateurs et la banque. Ces données collectées aux fins susmentionnées seront toutes stockées sur des serveurs situés en Suisse; elles ne seront pas divulguées ou rendues accessibles à quelque tiers non autorisé que ce soit et ne seront pas utilisées à quelque autre fin que ce soit.

La banque peut accéder, conserver et divulguer les contenus de votre compte si la loi ou une autorité l'exige, ou si elle estime que de telles actions sont raisonnablement nécessaires pour se conformer à des exigences légales ou pour protéger les droits et la propriété de la banque.

Nous conservons les informations des clients et des utilisateurs aussi longtemps que cela est nécessaire pour accorder

l'accès à la plate-forme. En règle générale, les informations que vous fournissez seront conservées aussi longtemps que votre compte existe et dix ans après la résiliation de votre compte. Certaines données peuvent, conformément aux lois applicables ou aux politiques de la banque, être conservées plus longtemps.

5. Responsabilités et exclusion de responsabilité de la banque

La mise en place de l'accès à la plate-forme à partir d'un terminal relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Le client accepte notamment le fait que la banque ne distribue aucun logiciel, quel qu'il soit, devant être installé sur un terminal d'un utilisateur ni aucun logiciel utilisé d'une autre manière par un utilisateur pour accéder à la plate-forme. La banque décline, dans toute la mesure permise par le droit applicable, toute responsabilité, quelle qu'elle soit, en ce qui concerne tout logiciel, quel qu'il soit, (p. ex. par téléchargement) et tout matériel, quel qu'il soit, (y compris les éléments d'identification) qu'elle pourrait éventuellement avoir fournis, ou pour les conséquences résultant de la transmission d'un logiciel par le réseau (p. ex. Internet) ou survenant durant ladite transmission.

La banque décline toute responsabilité pour les préjudices subis par l'utilisateur du fait d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharges du système, d'interruptions (y compris maintenance du système), de dysfonctionnements, ou résultant de l'accès illégal ou du blocage malveillant des infrastructures et réseaux de télécommunication de tiers, ou d'autres déficiences des exploitants des infrastructures et réseaux de télécommunication en dehors de la banque. Pour les conséquences des dysfonctionnements ou interruptions, en particulier dans le traitement, pouvant affecter les opérations de la plate-forme de la banque (p. ex. dysfonctionnements ou interruptions provoqués par une intervention illégale dans le système de la banque), la banque n'assume la responsabilité que des seuls dommages directs causés par son manquement à exercer la diligence normale qui est usuelle dans la profession.

À moins que cela ne soit expressément convenu autrement avec la banque en relation avec un service spécifique fourni par ses soins, la totalité du matériel, des informations, des produits et des fonctionnalités de la plate-forme est fournie «en l'état», sans aucune garantie de quelque nature que ce soit. La banque exclut expressément, et dans toute la mesure permise par la loi, la totalité des garanties expresses, implicites et légales, en ce compris, et sans limitation, pour la disponibilité ininterrompue et totale de la plate-forme ou de quelque service que ce soit y étant proposé à tout moment, pour quelque qualité marchande que ce soit, pour l'adéquation à un usage particulier et pour la non-violation de quelque droit de propriété que ce soit ou de tout autre droit, quel qu'il soit, de tiers.

Tous les instruments financiers mentionnés ou auxquels il est fait référence sont présentés uniquement à titre d'information. La banque ne saurait notamment garantir l'exactitude et le caractère exhaustif des informations relatives aux comptes et comptes de dépôt (soldes, relevés, transactions, etc.) et les informations généralement disponibles, telles que les cours boursiers et les taux de change, sont toutes considérées comme revêtant un caractère non contraignant. Sauf mention contraire explicite sur la plate-forme, l'objectif visé n'est pas de faciliter des offres ou des acceptations juridiquement valables pour quelque instrument financier que ce soit sur la plate-forme. Aucune information, quelle qu'elle soit, fournie sur la plate-forme, n'est destinée à fournir des conseils en matière de placement et aucune garantie n'est donnée sur le fait que des titres ou des services sont adaptés au public cible visé. La plate-forme ne peut pas filtrer les informations fournies afin de s'assurer qu'elles conviennent au public cible visé. Elle ne peut pas non plus prendre en considération la situation personnelle du public cible visé pour les instruments financiers.

La banque n'est nullement tenue de fournir un certain nombre ou une certaine gamme de produits disponibles. De même, la banque ne saurait accepter quelque responsabilité que ce soit de filtrer les produits qui sont présentés selon des règles locales ou toute autre réglementation applicable, quelle qu'elle soit. Il incombe exclusivement au client et à l'utilisateur de se conformer aux lois et aux réglementations applicables, qui peuvent notamment comprendre des règles d'offre locales, le profilage de l'adéquation et du risque, la divulgation des risques, etc.

Le client s'engage à indemniser la banque et toutes ses entités affiliées (sociétés du groupe), quelles qu'elles soient, pour tout dommage, toute responsabilité ou toute perte, de quelque nature que ce soit, du fait de la violation par les utilisateurs de lois ou de réglementations applicables ou des présentes conditions d'utilisation.

Si du matériel de formation est mis à disposition, il est fourni exclusivement à titre informatif et réservé au seul usage du destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires et ne saurait délier le destinataire de la nécessité de former son propre jugement. Il est notamment recommandé au destinataire de vérifier, le cas échéant avec l'aide de conseillers, que les informations fournies dans ledit matériel de formation correspondent à sa propre situation quant aux éventuelles conséquences juridiques, réglementaires, fiscales ou autres. Toute reproduction intégrale ou partielle du matériel de formation est subordonnée à l'autorisation écrite de la banque.

La banque décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés au client ou à un utilisateur résultant de la non-exécution de leurs engagements contractuels envers des

tiers, ainsi que pour quelque dommage indirect ou consécutif que ce soit, tel que le manque à gagner ou des prétentions de tiers.

6. Suspension, blocage, résiliation

La banque peut, si elle le juge approprié ou nécessaire à sa propre discrétion et à tout moment, avec ou sans préavis, suspendre ou résilier tout service, restreindre ou bloquer l'accès à la plate-forme, limiter ou supprimer tout contenu, quel qu'il soit, publié sur la plate-forme et suspendre, résilier ou supprimer le compte du client ou d'un utilisateur. Toute responsabilité, quelle qu'elle soit, de la banque pour quelque dommage que ce soit subi en raison desdites mesures est exclue dans toute la mesure permise par le droit applicable.

Les droits de propriété de la banque, l'exclusion de garanties, les indemnités, les limitations de responsabilité et les autres dispositions des présentes conditions d'utilisation continuent de s'appliquer après la résiliation de votre contrat avec la banque.

Les parties peuvent chacune, et à tout moment, mettre fin au contrat relatif à l'utilisation de la plate-forme. La lettre de résiliation de la part du client doit être adressée à l'interlocuteur ou à l'équipe de la banque ayant été notifié(e) au client.

7. Dispositions diverses

Si, pour quelque raison que ce soit, un tribunal compétent estime qu'une disposition ou une partie, quelle qu'elle soit, des présentes conditions d'utilisation est inapplicable, les autres conditions d'utilisation demeureront, elles, pleinement en vigueur.

Le client ne saurait céder les présentes conditions d'utilisation ou le contrat conclu avec la banque ou quelque droit ou obligation que ce soit en découlant, en tout ou en partie, que ce soit volontairement ou de plein droit, sans l'accord écrit préalable de la banque. Toute cession ou délégation, quelle qu'elle soit, non approuvée sera nulle et non avenue et sans force ni effet.

La banque, ses donneurs de licences et ses partenaires possèdent et conservent tous les droits sur la plate-forme, qui contient des informations exclusives et confidentielles protégées par les lois applicables en matière de propriété intellectuelle ainsi que par d'autres lois.

Pour les clients domiciliés en Suisse, le cas échéant, les termes «investisseur qualifié», «mandat de gestion de fortune» et «mandat de conseil» tels qu'ils peuvent être utilisés sur la plate-forme ont le sens de l'article 10 LPCC (Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux), de l'article 3, paragraphe 2, let. c LPCC et de l'article 3, paragraphe 3 OPCC (Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux).